

Discours de clôture de la formation de la 198^{ème} promotion des élèves surveillants
Le 26 mars 2019

Mesdames et Messieurs les personnels de l'ENAP, membre de la communauté pédagogique, Mesdames et Messieurs les élèves, surveillants de la 198^{ème} promotion,

Tous les membres de la communauté pédagogique de cette école se sont mobilisés pour vous transmettre les principaux éléments de la culture de votre administration, les techniques professionnelles qui y sont liées et les valeurs soutenues par notre code de déontologie. C'est avec fierté qu'ils vous félicitent et saluent votre réussite.

Ces compétences, adossées aux capacités que vous avez exprimées et constituant votre communauté professionnelle, vous aideront à construire votre propre identité, à l'adapter aux situations diverses auxquelles vous serez confrontés. Ils vous accompagneront tout au long de votre parcours de jeunes professionnels, avec pour fil d'Ariane les valeurs issues de notre code de déontologie et de notre devise : « Honneur et Discipline ».

Vous avez choisi une profession qui requiert du courage ainsi que le sens des responsabilités inhérentes à un métier lié à la sécurité active et dynamique. Soyez en de nouveau remerciés, mais surtout soyez en dignes.

Notre démocratie ne peut fonctionner sans une administration pénitentiaire efficace et sans la motivation assurée de surveillants dépositaires, en milieu contraint, du respect des

valeurs de la République. Vous êtes les surveillants de la prison républicaine, chargés d'une mission globale, se déployant autour de la sécurité des citoyens, des collaborateurs et des personnels, sans omettre les usagers qui nous sont confiés par décision judiciaire.

Vous allez participer activement au fonctionnement d'un service d'État dédié à la défense de l'intérêt général et à la recherche du bien commun. Le service public de la justice, étroitement lié au respect de la légalité, est un service exigeant. Il attend de vous la neutralité, l'impartialité, l'objectivité et le sens des responsabilités. Il attend de vous que vous soyez des exemples.

Vos six mois de formation vous ont permis d'apprivoiser cet environnement professionnel exigeant et complexe. Votre réussite indique que vous serez à la hauteur de nos attentes et des attentes de la République.

Les métiers pénitentiaires se transforment, notamment ceux liés à la sécurité sur la voie publique ou au renseignement. Ces méthodes et procédures professionnelles marquent une obligation pour les fonctionnaires pénitentiaires de performance et d'efficacité. Mais surtout, pour ceux d'entre vous souhaitant se spécialiser, ils impliqueront un nouveau passage par l'École. C'est encore avec plaisir que nous vous accueillerons.

Les attentes de nos concitoyens à l'égard de notre administration sont liées aux attentes de réponses en matière d'insécurité. Aussi notre administration se doit de questionner correctement les nouvelles formes de menaces, de les objectiver, et de les inscrire dans le cadre de nos missions de

sécurité, de réinsertion et de prévention. La bonne gestion de la détention et la préparation de la sortie sont des éléments de sécurité non seulement à court terme, mais encore à moyen et long terme.

Les moyens budgétaires et en ressources humaines importants que la nation consent à accorder à l'administration pénitentiaire pour soutenir son action témoignent de la confiance qui nous est accordée. Cette confiance est confirmée par la loi de programmation pour la justice 2018/2022, laquelle renforce encore les moyens à disposition pour l'exercice de nos missions. Nous devons nous engager à produire en retour des résultats probants et mesurables. Les membres de la communauté pédagogique ont fait leur part de travail en vous transmettant valeurs et connaissances professionnelles, votre travail sera à partir de ces connaissances d'être les meilleurs agents publics possibles. Nous savons pouvoir compter sur vous.

Vous avez choisi le nom de René CASSIN comme nom de baptême. René Cassin, né le 5 octobre 1887 à Bayonne (France) et mort le 20 février 1976 à Paris (France), est un juriste, diplomate et homme politique français. Membre du gouvernement de la France libre pendant la seconde guerre mondiale, il est l'un des auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, vice-président du Conseil d'État de 1944 à 1959, et président de la Cour européenne des droits de l'homme de 1965 à 1968. En 1968, il reçoit à la fois le prix Nobel de la paix et le prix des droits de l'homme des Nations Unies. Son parcours nous rappelle que la résistance, la justice et le droit ont partie liée.

Gardons ce message à l'esprit.

Nous allons maintenant procéder à la distribution des attestations pour les dix premiers élèves de la promotion et la remise de la médaille de l'école d'administration pénitentiaire pour le major de la promotion.

Au nom de l'Ecole, je vous adresse encore toutes mes félicitations, mes encouragements et mon respect.

Merci pour votre attention.